



Paroles d'élus

**Bertrand Cagniard,**  
Vice-Président délégué à l'urbanisme

Le service instruisant les Autorisations du Droit des Sols, dit ADS est le service qui est en charge d'instruire les différentes demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des documents d'urbanisme approuvés.

Les règles d'urbanisme sont écrites au travers des documents d'urbanisme adoptés par chacune des communes. Elles ne règlent pas les problèmes de droit privé (vue, ensoleillement, servitudes de passage...) car les autorisations sont toujours délivrées « sous réserves du droit des tiers » et sont indépendantes des règles de construction (sauf en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les établissements recevant du public par exemple).



Paroles de technicienne  
**Sonia Goudour,**  
Responsable du service Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Le bilan de l'année 2021 montre une forte augmentation du nombre de dossiers instruits par le service. En effet, 1 675 dossiers ont été instruits contre 1 295 en 2020 soit une augmentation de près de 30 % et de 50 % en 5 ans (1 118 dossiers en 2017 sur 36 communes à ce moment-là).

Pour l'année 2021, le service ADS a instruit :

- 1 017 certificats d'urbanisme (dont 808 CUa et 209 CUb)
- 400 déclarations préalables
- 209 permis de construire
- 21 permis modificatifs
- 3 permis de transfert
- 4 permis d'aménager
- 11 permis de démolir
- 10 autorisations de travaux au titre des ERP

**Une question ? Des difficultés ?**

Il vous est fortement conseillé de prendre contact avec le service urbanisme pour vos demandes de permis de construire avant de déposer votre dossier (un éventuel rendez-vous peut être nécessaire).

Tél. : 09 64 47 01 84

**Nouveauté 2022**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dépôt de vos demandes est dématérialisé via l'adresse suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

Cette téléprocédure vous permet de créer votre dossier en ligne et de déposer toutes les pièces nécessaires obligatoires pour le traitement de votre dossier. Les éléments à transmettre lors de la téléprocédure sont identiques à ceux à fournir dans le cadre d'une demande papier. Le dépôt en format papier est cependant toujours possible directement auprès de votre mairie.

Après une expérimentation en 2022 auprès de trois communes (Condat-sur-Vézère, Sainte-Orse et Thenon), la dématérialisation des instructions sera généralisée sur l'ensemble des communes du territoire d'ici cette fin d'année. En septembre dernier, les secrétaires de mairie du territoire ont été formés par le service ADS mais également accompagnés par l'ATD 24 afin d'uniformiser l'ensemble des pratiques et ainsi gérer au mieux les dossiers et répondre aux diverses demandes des habitants.

**BON À SAVOIR**

**Maison de santé de Hautefort**

Pour lutter contre la désertification médicale et compléter l'offre de soins présente sur le territoire, la communauté de communes, a engagé des travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire au sein de la maison de santé de Hautefort au lieu dit "Les Clauds".

Pour faciliter l'installation de professionnels de santé dans des conditions optimales, des travaux ont été nécessaires pour créer une salle de consultation, une salle d'attente et une salle de radiologie panoramique. D'une durée de 3 mois, les travaux ont été confiés aux entreprises Grémaud, SPIE, Nadal, Desplanches et Mercier, retenues pour une enveloppe globale de 49 000€.



Paroles d'élus  
**Roland Moulinier,**  
Vice-Président délégué aux finances et à la politique de la santé



Sur votre territoire impacté par la désertification médicale depuis de nombreuses années, la CCTHPN met les moyens nécessaires afin de développer l'accueil des professions médicales au travers de la maison de santé de Hautefort. Ainsi, des médecins se sont installés en 2021 aux côtés des infirmières, des kinésithérapeutes, des podologues, des psychologues et des ostéopathes. Conscients de renforcer l'offre avec des dentistes, les élus ont décidé afin de faciliter leur installation d'aménager au mieux un nouveau cabinet.

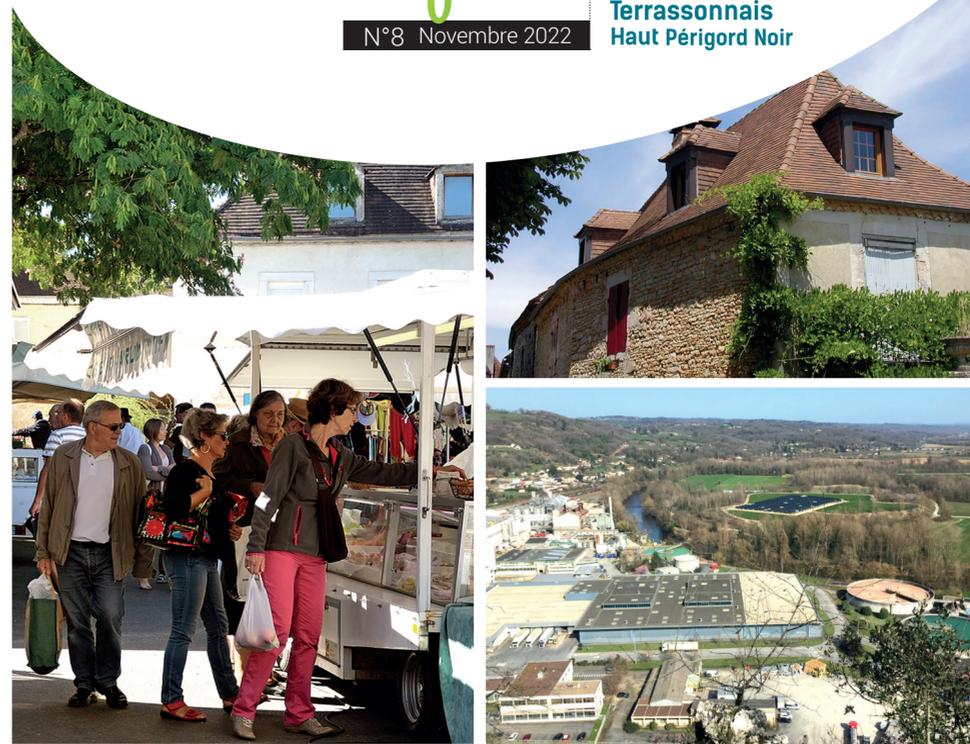
**Territoire infos**

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR

N°8 Novembre 2022



Communauté de Communes  
**Terrassonnais Haut Périgord Noir**



**BON À SAVOIR**

**Maison de santé de Hautefort**

Pour lutter contre la désertification médicale et compléter l'offre de soins présente sur le territoire, la communauté de communes, a engagé des travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire au sein de la maison de santé de Hautefort au lieu dit "Les Clauds".

Pour faciliter l'installation de professionnels de santé dans des conditions optimales, des travaux ont été nécessaires pour créer une salle de consultation, une salle d'attente et une salle de radiologie panoramique. D'une durée de 3 mois, les travaux ont été confiés aux entreprises Grémaud, SPIE, Nadal, Desplanches et Mercier, retenues pour une enveloppe globale de 49 000€.



Paroles d'élus  
**Roland Moulinier,**  
Vice-Président délégué aux finances et à la politique de la santé



Sur votre territoire impacté par la désertification médicale depuis de nombreuses années, la CCTHPN met les moyens nécessaires afin de développer l'accueil des professions médicales au travers de la maison de santé de Hautefort. Ainsi, des médecins se sont installés en 2021 aux côtés des infirmières, des kinésithérapeutes, des podologues, des psychologues et des ostéopathes. Conscients de renforcer l'offre avec des dentistes, les élus ont décidé afin de faciliter leur installation d'aménager au mieux un nouveau cabinet.



**Editorial**

Le Président  
**Dominique Bousquet**

**PLUS PROCHE DE VOUS**

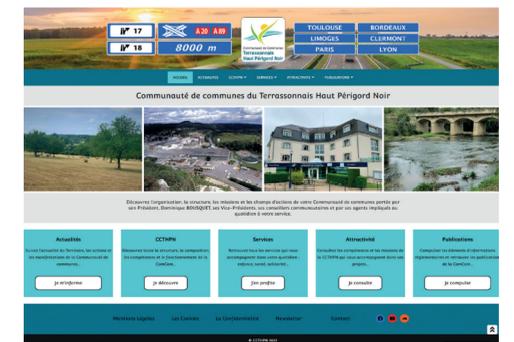
J'ai le plaisir de vous proposer la deuxième édition du nouveau format du bulletin de votre communauté de communes. Bien informer les habitants est indispensable. La transparence sera de mise et les outils de communication seront améliorés.

La gouvernance de votre communauté de communes vous est présentée. Pour vous aider à bien comprendre la raison d'être de la CCTHPN et son fonctionnement, vous y trouverez la description de la communauté, ses responsables élus, l'étendue de ses compétences et quelques éléments concernant ses projets en cours et la feuille de route qu'elle s'est fixée autour de son projet de territoire. Place ensuite aux actualités qui vous concernent ou peuvent vous intéresser au travers d'aides et d'accompagnement notamment sur la politique de l'habitat. Nous vous souhaitons une bonne lecture. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos suggestions ou de vos souhaits concernant ce magazine ([contact@ccthpn.fr](mailto:contact@ccthpn.fr)). Nous en tiendrons compte pour le faire évoluer avec l'espoir qu'il réponde au mieux à vos attentes.

En conclusion : élus, agents, nous sommes tous mobilisés pour construire l'avenir de notre territoire.

Votre communauté de communes a fait évoluer son site internet !

<https://ccthpn.fr>



Pour rester informé sur les actualités du territoire, les actions, les événements... inscrivez-vous sur la newsletter de la communauté de communes : <https://ccthpn.fr>



**Sommaire**

- 2 Editorial
- Site internet et newsletter
- 3 Le territoire communautaire
- 4-7 Les compétences
- 8-12 Amélioration de l'habitat privé
- 13-14 La nouvelle station d'épuration
- 15 Le service ADS
- 16 La maison de santé d'Hautefort

## LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



La communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) regroupe 37 communes dont l'objectif commun est de travailler en corrélation avec leurs services et élus pour déterminer et mettre en œuvre un projet durable de développement du territoire.

Notre territoire en 2022 :

37 COMMUNES (dont 1 commune nouvelle)

- 22 262 HABITANTS (source Insee 2019)
- 10 370 MÉNAGES
- 569 KM<sup>2</sup>
- 39,1 HABITANTS / KM<sup>2</sup>

## L'organisation politique

L'organisation politique de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) est constituée d'élus qui œuvrent sur le territoire avec : un Président, onze Vice-Présidents et cinq membres du Bureau qui forment une assemblée de 17 membres. La communauté de communes confie quelques-unes de ses compétences à ses deux structures « satellites » (disposant d'un statut juridique propre) :

- Le C.I.A.S.T. (Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais) composé d'un Conseil d'Administration dirigé par le président de la CCTHPN. Cette structure est constituée de plus, de 8 élus communautaires et 8 membres qualifiés (nommés par le Président).
- L'Office de Tourisme communautaire quant à lui est structuré sous forme associative et évolue au 1<sup>er</sup> janvier sous forme d'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial). Il est composé également d'un Conseil d'Administration fixé après délibération d'un collège d'élus et d'un collège de socioprofessionnels (35 membres).

**Le Président :** Son rôle, majeur, est d'impulser la stratégie communautaire et de déterminer la feuille de route politique collective du territoire ; sa mission réside ensuite dans la mise en œuvre des décisions prises par le conseil communautaire.



**Dominique BOUSQUET**  
Président de la CCTHPN

**Les Vice-Présidents :** Au nombre de 11, ils reçoivent les délégations de fonctions du Président, portent et animent des commissions communautaires ou instances spécifiques :



**Les membres du Bureau :**

**Le conseil communautaire :** Suite aux élections municipales de mars 2020, les élus communautaires (attribution définies proportionnellement au nombre d'habitants par commune du territoire) siègent au conseil communautaire jusqu'en 2026. Se réunissant à minima bimestriellement, cette instance de 58 conseillers, étudie les délibérations mises à l'ordre du jour.

## Les compétences

### ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE :

Le développement économique est au cœur du projet de territoire de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

Chaque année la communauté de communes mène, en partenariat avec les acteurs, institutions et associations, des actions pour contribuer au développement économique et touristique du territoire.

#### Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Création, aménagement et entretien de nos ZAE (ZA les Coudonnies, Saint Agnan, Rousset, les Fauries, Broussilloux, Guinassou, La Besse, Le Coutal, Les Chasselines, Bellevue).



Bourse des locaux vacants d'entreprises

#### Bourse des Locaux Vacants d'Entreprise

Plateforme gratuite dédiée aux locaux vacants d'entreprises ou terrains.

#### Soutien à l'économie

Dispositif de soutien financier au développement des territoires en intervenant sur la consolidation et le développement des entreprises, du commerce et de l'artisanat. Enveloppe de 150 000€ annuels.



#### Tourisme

En gestion déléguée avec l'association.

Elle comporte :  
• 1 Office de Tourisme à Terrasson  
et 3 Bureaux d'Informations Touristiques (BIT) sur le territoire communautaire (Hautefort, Thenon, Tourtoirac).

#### Transmission et installation d'exploitation

Opérations de soutien à la transmission et l'installation d'exploitations agricoles.



## Construction de la nouvelle station d'épuration à Terrasson-Lavilledieu

La communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, assure la compétence assainissement depuis 2018.

La station de Terrasson-Lavilledieu étant trop vétuste, a été entrepris en 2019, le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration basée sur le fonctionnement de « boues activées » avec une capacité de 14 000 Équivalents Habitants (EH) (4 000 EH pour l'ancienne) et accueillera les effluents de la ville de Terrasson-Lavilledieu comprenant également ceux de l'entreprise « Les Fermiers du Périgord » et une partie des effluents de la ville de Cublac. Débutée par la mise en place d'un réseau des eaux usées d'environ 700 mètres (rue Gaston Sarnel), cette première phase de travaux a permis la récupération d'une partie des effluents de la ville et ceux des « Fermiers » grâce à un poste de relevage et de 130 mètres de canalisations situées sous la Vézère. Initiée en 2021, une seconde phase de travaux a permis en parallèle de construire et de mettre en service la première partie de la nouvelle station d'une capacité 10 000 EH qui s'est ensuite poursuivie en 2022 par la démolition de l'ancienne station d'épuration et la construction de la dernière partie du nouveau projet (permettant d'arriver à la capacité finale prévue de 14 000 Équivalent-Habitant) pour récupérer les eaux usées des " Fermiers du Périgord " et assurer la pérennité de l'entreprise. Comportant les études préalables, la maîtrise d'œuvre, les travaux... le montant de l'opération s'élève à environ 5 272 000 € HT dont l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe à hauteur de 2 419 424 €.



### Les études et travaux réalisés ou en cours :

- Réhabilitation et mise aux normes de la station d'épuration de Fossemagne pour un montant d'un peu plus d'1,4 millions d'€ HT.
- Études d'extension de réseaux d'assainissement dans les communes de La Bachellerie, La Feuillade, Pazayac et Sainte-Eulalie-d'Ans.
- Travaux de réhabilitation du système des eaux usées dans le bourg de Fossemagne.
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit Rispe sur la commune du Lardin-Saint-Lazare.
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur Bellevue et rue Haute sur la commune de Terrasson-Lavilledieu.



**Paroles d'élus**  
Lionel Armaghanian,  
Vice-Président délégué aux réseaux,  
aux travaux et aux services



La politique de l'assainissement est au cœur des actions de notre communauté de communes. Qu'il s'agisse de la qualité de fonctionnement des dispositifs d'assainissements individuels ou du traitement des eaux usées du réseau collectif, l'intercommunalité joue un rôle majeur sur l'ensemble de notre territoire. Ces dernières années, les investissements se sont multipliés afin de mettre nos réseaux de collecte et nos stations d'épuration en conformité avec la réglementation déclinée par la loi sur l'eau. Le programme pluriannuel de travaux qui a été défini permet de planifier avec pertinence les investissements des prochaines années. Notre engagement reste total pour mener à bien cet ambitieux programme.



**Paroles de technicienne**  
Nathalie Gitton

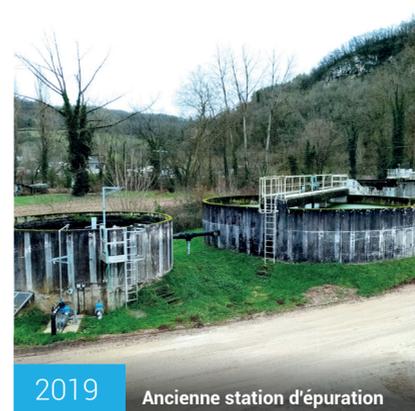
C'est l'un des plus importants projets de la communauté de communes depuis qu'elle a la compétence assainissement. Cette station, vu sa capacité (14 000 EH) est la première sur le territoire mais une autre station a été réhabilitée sur la commune de Fossemagne ainsi que les réseaux.



Nicolas Arhel,  
Directeur Général  
des Services  
de la CCTHPN  
et du CIAST

Les compétences de la CCTHPN

Chaque collectivité territoriale (commune, département, région) agit dans le cadre de ses compétences ; c'est-à-dire dans des domaines d'actions bien précis définis par la loi, hormis la commune dotée de la clause de compétence générale. En ce qui concerne la communauté de communes, elle agit au travers de ses compétences statutaires : certaines sont obligatoires, définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, d'autres sont supplémentaires au choix des communes membres qui les délèguent à l'interco. C'est en ce sens que se construisent les compétences dévolues à l'interco qui les rendent toutes originales dans leurs missions et sur leur périmètre.



2019 Ancienne station d'épuration



2020 Travaux en cours de la nouvelle station d'épuration



2022 Démolition de l'ancienne station d'épuration



2021 Construction de la 1<sup>ère</sup> partie de la nouvelle station



2023 Simulation 3D de la station terminée et en fonction

## Financé par qui ?

Des moyens exceptionnels sont mis en place annuellement :

- ANAH : 1 064 000 €,
- Communauté de communes : 250 600 €,
- Département : 22 500 €,
- Communes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu, Thenon : 78 000 €.

## Pour quels travaux ?

- Travaux d'économies d'énergie (isolation, système de chauffage, ventilation, etc.),
- Travaux de réhabilitation et mises aux normes des logements (électricité, assainissement, gros œuvre, etc.),
- Travaux de ravalement de façades,
- Travaux pour la création d'accès séparé.

## Quel montant ?

Le montant des aides est variable suivant les profils et les types de projets définis par l'ANAH. Ces aides peuvent aller de 35 % à 50 % du montant des travaux éligibles Hors Taxes (sous conditions). Elles peuvent être majorées par des subventions et des primes de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

### Les montants dépendent de la localisation du logement :

- Subvention forfaitaire pour des travaux « Habitat dégradé »,
- Subvention forfaitaire pour des travaux « Energétique »,
- Primes de lutte contre la vacance, pour favoriser l'accès à la propriété et développement durable.

Des primes supplémentaires sont prévues dans les communes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu, Thenon (ravalement de façades/ de devantures commerciales et pour favoriser la création d'accès séparé).

### Exemple sur la commune de Thenon :

Un couple, propriétaire d'une maison (72 m<sup>2</sup>) très dégradée, souhaite la rénover et la louer.

Il prévoit une rénovation globale : électricité, chauffage, isolation, rénovation de la toiture, réfection façade sur rue etc. Il obtient un gain énergétique de 48 % et l'étiquette énergie après travaux est B. Il signe un mandat avec l'ANAH pour la location. En plus des aides et subventions pour les rénovations, il bénéficiera des réductions d'impôts.

Travaux HT	60 000 €
Travaux TTC	67 000 €
Aides mobilisables estimées	40 200 €
dont 14 950 € de la CCTHPN et 2 250 € de prime communale	
+ possibilités CEE	
Reste à charge (en partie finançable par un prêt éco-PTZ) ...	26 800 €

### Exemple :

Les propriétaires d'un immeuble avec 2 appartements dans le maillage territorial (50 m<sup>2</sup> et 45 m<sup>2</sup>) décident de le rénover et de le louer.

Les logements sont vacants depuis des années et nécessitent des travaux importants. Gain énergétique 55 %, l'étiquette énergie après travaux est A. Ils signent un mandat avec l'ANAH pour la location et vont bénéficier des réductions d'impôts.

Travaux HT	85 000 €
Travaux TTC	93 960 €
Aides mobilisables estimées	41 700 €
dont 7 000 € de la CCTHPN	
+ possibilités CEE	
Reste à charge (en partie finançable par un prêt éco-PTZ) ...	43 300 €

L'accompagnement proposé par la CCTHPN est gratuit et neutre. Il permet de faciliter les prises de décisions, et de simplifier les démarches. Il garantit un suivi administratif et technique aux étapes de votre projet. Il permet au propriétaire de rester maître de ses décisions.

Afin de vérifier votre éligibilité, appelez le 05 53 45 44 62



## Les + : Dispositifs fiscaux

Dans les secteurs spécifiques, des réductions fiscales sont possibles par les dispositifs de défiscalisation - Denormandie et Malraux

## Quels engagements ?

- Occupation du logement pendant 6 ans après travaux
- Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs
- Réalisation des travaux par des professionnels RGE
- Pour le programme Loc'Avantages, conditions de bail à respecter

## Financé par qui ?

Des moyens exceptionnels sont mis en place annuellement :

- ANAH : 1 064 000 €,
- Communauté de communes : 250 600 €,
- Département : 22 500 €,
- Communes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu, Thenon : 78 000 €.

## Pour quels travaux ?

- Travaux d'économies d'énergie (isolation, système de chauffage, ventilation, etc.),
- Travaux d'adaptation des logements (aménagement intérieurs, monte personne, douche à fond plat, etc.),
- Travaux de réhabilitation et mises aux normes des logements (électricité, assainissement, gros œuvre, etc.),
- Travaux de ravalement de façades,
- Travaux pour la création d'accès séparé.

## Quel montant ?

Le montant des aides est variable suivant les profils et les types de projets définis par l'ANAH. Ces aides peuvent aller de 35 % à 50 % du montant des travaux éligibles Hors Taxes (sous conditions). Elles peuvent être majorées par des subventions et des primes de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

### Les montants dépendent de la localisation du logement :

- Subvention forfaitaire pour des travaux « Habitat dégradé »,
- Subvention forfaitaire pour des travaux « Energétique »,
- Subvention de 5 à 20 % du montant des travaux éligibles HT pour des travaux « adaptation » (plafonnée),
- Primes de lutte contre la vacance, pour favoriser l'accès à la propriété et développement durable.

Des primes supplémentaires sont prévues dans les communes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu, Thenon (ravalement de façades/ de devantures commerciales et pour favoriser la création d'accès séparé).

### Exemple :

Un propriétaire occupant dans le centre-bourg d'une centralité, souhaite installer un monte escalier et remplacer sa baignoire par une douche à l'italienne. Ce propriétaire réside seul et a des revenus très modestes.

Travaux HT	13 000 €
Travaux TTC	14 300 €
Aides mobilisables estimées	12 600 €
dont 2 600 € de la CCTHPN	
Reste à charge (en partie finançable par un prêt éco-PTZ) .....	1 700 €

### Exemple :

Un jeune ménage primo-accédant, aux revenus très modestes (= 20 000 € / an), souhaite réaliser des travaux d'économie d'énergie dans sa maison. Suite à la visite du conseiller de la CCTHPN, le ménage décide de changer les menuiseries, isoler les combles et remplacer la vieille chaudière au fioul par une pompe à chaleur.

Travaux HT	29 000 €
Travaux TTC	30 595 €
Aides mobilisables estimées	21 000 €
dont 3 500 € de la CCTHPN	
+ possibilités CEE	
Reste à charge (finançable par un Eco PTZ) .....	9 595 €

L'accompagnement proposé par la CCTHPN est gratuit et neutre. Il permet de faciliter les prises de décisions, et de simplifier les démarches. Il garantit un suivi administratif et technique aux étapes de votre projet. Il permet au propriétaire de rester maître de ses décisions.

Afin de vérifier votre éligibilité, appelez le 05 53 45 44 62



## Quels engagements ?

- Occupation du logement pendant 6 ans après travaux
- Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs
- Réalisation des travaux par des professionnels RGE

## Les compétences

### ACTIONS SOCIALES :

La communauté de communes, très engagée socialement pour l'ensemble de ses administrés, a fait le choix de mener des actions afin d'offrir sur l'ensemble des communes un accès égal et de qualité aux différents services sociaux et publics.

Des actions et des espaces essentiels sont présents pour accueillir, informer et accompagner les habitants sur l'ensemble du territoire.



4 espaces France Services (Hautefort, Thenon délégués à l'association Passerelle de Thenon, Terrasson-Lavilledieu et 1 service itinérant)

- Un accompagnement complet et personnalisé pour les différentes démarches administratives numériques.
- Des permanences (institutions, associations...) dans les locaux de l'EFS.
- Un réseau compétent de partenaires à l'écoute des habitants.
- Des ateliers proposés.



1 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

- De nombreux services d'aide et d'accompagnement à domicile (+ de 100 000 heures d'accompagnement / an).
- Un service de portage de repas (+ 50 000 repas livrés / an).



Livraison des véhicules aux aides à domicile.

## Les compétences

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

La communauté de communes s'appuie sur un ensemble de dispositifs et d'outils pour aménager et construire son territoire de demain.

Un projet de territoire est un document fédérateur, élaboré comme une feuille de route, constituant une vision globale à moyen et long terme pour tous.

### Contrat Relance Transition Énergétique

Ce contrat cible les investissements prioritaires et promeut un aménagement durable du territoire. C'est une feuille de route pour financer des projets.



### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Un document d'urbanisme global pour définir et réglementer l'usage et l'occupation des sols du territoire communautaire.

### Schéma de Cohérence Territoriale

Un outil de conception et de mise en œuvre pour la planification stratégique territoriale à long terme, à l'échelle du Pays Périgord Noir.

### Aménagement numérique

Le déploiement et l'installation de la fibre optique.



### ADS

Le service Autorisation du Droit des Sols traite toutes les demandes en matière d'urbanisme. Retrouvez en P15 le bilan 2021.

### Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Un outil de rationalisation pour accroître l'efficacité énergétique, augmenter la production d'énergie renouvelable, valoriser le potentiel d'énergies récupérables, favoriser la biodiversité...

## Les compétences

### GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS / GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES / ÉNERGIES :

La communauté de communes a délégué la gestion de ces compétences à des syndicats dédiés à ces opérations.



Le Syndicat Départemental d'Énergies prend en charge les expertises techniques, juridiques et administratives en matière d'énergie à travers des bilans, études, audit... pour la communauté de communes et des financements pour les communes.

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les Syndicats Mixtes du Bassin Versant Vézère en Dordogne et du Bassin de l'Isle procèdent aux études et aux travaux pour la protection, la restauration, l'entretien et l'aménagement des rivières Vézère et Isle, des bras-morts et zones humides, ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique des collectivités adhérentes.

### GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



Vous habitez les communes de :

Châtres, Condat-sur-Vézère, La Bachellerie, La Cassagne, La Feuillade, La Dornac, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Coteaux Périgourdiens, Pazayac, Saint-Rabier et Terrasson-Lavilledieu.

Contactez le n° vert : 0800 204 054  
sirtom@sirtom-brive.fr  
www.sirtom-region-brive.net



Vous habitez les communes de :

Limeyrat, Gabillou, Montagnac-d'Auberoche, Sainte-Orse, Villac, Auriac-du-Périgord, Bars, Fossemagne, Hautefort, Badefols-d'Ans, Temple-Laguyon, Boisseuilh, Teillots, Sainte-Trie, La Chapelle-Saint-Jean, Coujours, Granges-d'Ans, Sainte-Eulalie-d'ans, Chourgnac, Tourtoirac, Nailhac, Azerat, Peyrignac, Thenon, Ajat, Beaugard-de-Terrasson.

Un seul numéro pour toutes vos questions : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)  
service.usagers@smd3.fr  
www.smd3.fr



## Les compétences

### CRÉATION, ENTRETIEN & FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS ET STRUCTURES PUBLIQUES :

#### Enfance et jeunesse

La communauté de communes met en œuvre sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. En gestion déléguée, la CCTHPN accorde une subvention annuelle aux associations gestionnaires et leur met à disposition des locaux équipés et entretenus.

#### Les 2 associations concernées sont :

"**Léo Lagrange**" : Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lestrade à Terrasson-Lavilledieu et Jehan de Lestrade de Conty à Badefols-d'Ans.  
 "Le centre social intercommunal Passerelle Vézère Haut Périgord Noir" : Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Thenon, Azerat, Fossemagne, La Bachellerie et Limeyrat.



#### Activités sportives et de plein air

Les services techniques sont chargés d'entretenir l'ensemble du patrimoine appartenant et/ou géré par la communauté de communes (terrain de bi-cross de Terrasson et terrain autocross de Badefols-d'Ans).



#### Sentiers de randonnée :

Avec plus d'une soixantaine de boucles balisées et entretenues, les sentiers de randonnée sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Depuis 2018, 17 boucles de 4 à 46 km dédiées aux VTT sont labellisées pour un total d'environ 300 km et comportent un balisage spécifique FFCT mais aussi un code couleur de difficulté (4 parcours verts, 3 bleus, 8 rouges, 2 noirs). Alors n'hésitez pas, partez à la découverte de notre territoire !

7

## Les compétences

### POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

La communauté de communes mène, depuis plusieurs années, des actions en faveur du logement et du cadre de vie de ses habitants.

Elle s'est notamment engagée dans un programme de soutien à la rénovation de l'habitat, avec :

#### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale (OPAH-RR)

Objectif de rénovation de 500 logements sur 5 ans à l'échelle des 37 communes.



#### Périgord Noir Renov'

Afin de vérifier votre éligibilité, contactez notre guichet unique : Périgord Noir Renov'.



**Périgord Noir Renov'**  
Service public gratuit pour la rénovation de l'habitat en Périgord noir  
05 53 45 44 62  
De 9h à 13h du lundi au vendredi

Service organisé par votre communauté de communes

### Paroles d'élus

Daniel Baril,  
Vice-Président à l'habitat et à l'ORT



Afin de mener à bien ces missions à vos côtés, une équipe de conseillers techniques habitat est en cours de constitution. Un premier recrutement a déjà été effectué en la personne de Madame Ciara O'Carroll. Celle-ci sera rejointe, dès le début de l'année 2023, par un second agent.

Dès à présent, le territoire Terrassonnais Haut Périgord Noir se dote d'une enveloppe annuelle de 329 000 € destinée à l'attribution d'aides aux travaux d'amélioration de l'habitat privé en abondement des enveloppes annuelles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Conseil départemental de la Dordogne (CD24), selon la répartition suivante :

- Travaux d'économie d'énergie : 424 750 € (ANAH), 22 500 € (CD24), 77 000 € (CCTHPN).
- Travaux d'adaptation des logements : 89 250 € dont 63 000 € (villes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu et Thenon).
- Travaux de réhabilitation et mises aux normes des logements : 550 000 € (ANAH), 59 750 € (CCTHPN).
- Travaux de ravalement de façades : 65 000 € (villes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu et Thenon).
- Création d'accès séparé dans les immeubles : 13 000 € (villes de Terrasson-Lavilledieu et Thenon)
- Primes complémentaires (lutte contre la vacance, accession à la propriété et développement durable) : 50 850 € (CCTHPN).

Total : 1 064 000 € (ANAH), 22 500 € (CD24), 250 600 € (CCTHPN), 78 000 € (villes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu et Thenon).

Enfin, d'autres partenaires peuvent également venir compléter le panel et proposer des aides directes, avances sans frais, prêts travaux à taux zéro, etc.

Pour en savoir plus et bénéficier d'un accompagnement gratuit jusqu'au bout de votre projet, contactez le guichet unique « Périgord Noir Renov' » au 05 53 45 44 62.

### Signature des conventions

Top départ pour la politique de revitalisation du territoire et le programme d'aides pour l'amélioration de l'habitat !

Le 4 octobre dernier, la démarche intercommunale de revitalisation du territoire a été lancée par la signature de 2 conventions, en présence des différents partenaires : l'État (représenté par la Madame la Sous-Préfète de Sarlat), les communes d'Hautefort, du Lardin-Saint-Lazare, de Terrasson-Lavilledieu et de Thenon, le Conseil départemental de la Dordogne, la Banque des Territoires et la SACICAP PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine.

8

## Propriétaires Bailleurs

Besoin d'aide pour rénover votre logement ?



### L'OPAH – De quoi s'agit-il ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une action engagée par la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) visant à la rénovation de logements anciens privés, dans un périmètre donné, pour une durée de cinq ans (2022-2027). Cette opération donne accès à des subventions publiques majorées.

### Pour qui ?

Les aides et les primes sont destinées aux propriétaires bailleurs privés, souhaitant réhabiliter leurs logements loués en tant que résidence principale, de plus de 15 ans et sous conditions.

### Les étapes :



9



## Amélioration de l'habitat privé



Paroles de technicienne  
Ciara O'Carroll

Un accompagnement personnalisé de A jusqu'à Z proposé par la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir pour les 5 prochaines années. Vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un bien en location, des aides peuvent vous être proposées, sous conditions, pour financer vos travaux d'amélioration de votre logement.

- Travaux d'économies d'énergie (isolation, système de chauffage, ventilation, etc.),
- Travaux d'adaptation des logements (aménagement intérieurs, monte personne, douche à fond plat, etc.),
- Travaux de réhabilitation et mises aux normes des logements (électricité, assainissement, gros œuvre, etc.),
- Travaux de ravalement de façades > via une prime communale
- Travaux pour la création d'accès séparé > via une prime communale

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le Service Habitat et Revitalisation de la communauté de communes se mobilise pour vous proposer un accompagnement gratuit, neutre et adapté à vos besoins :

- Identification des problématiques à traiter,
- Définition des travaux à effectuer,
- Assistance dans le montage des dossiers de demande d'aides,
- Suivi de chantier et vérification du bon achèvement, de la conformité des travaux,
- Suivi du versement des aides.



## Propriétaires Occupants

Besoin d'aide pour rénover votre logement ?



### L'OPAH – De quoi s'agit-il ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une action engagée par la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) visant à la rénovation de logements anciens privés, dans un périmètre donné, pour une durée de cinq ans (2022-2027). Cette opération donne accès à des subventions publiques majorées.

### Pour qui ?

Les aides et les primes sont destinées aux propriétaires occupants souhaitant réhabiliter leur logement. Résidence principale, logement de plus de 15 ans, sous conditions de ressources.

### Les étapes :



10